

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Tros mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Tros mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 MARS

A LA CHAMBRE

SÉANCE DU MATIN

La commission de l'armée, sur le chapitre 9, a émis l'avis qu'il y avait lieu d'adopter les crédits pour permettre au ministre de donner des missions temporaires et toujours révocables à des officiers généraux. Il n'y aura pas création d'emplois nouveaux.

On passe ensuite au budget de l'agriculture. La Droite, qui avait si vigoureusement et si éloquemment pris en main la cause de l'armée française, a soutenu celle de l'agriculture avec non moins de zèle et non moins d'éloquence.

Il n'est pas une seule branche de l'industrie agricole qui n'ait trouvé son avocat. Il n'est pas une seule réforme vraiment intéressante qui n'ait été proposée et soutenue par les orateurs monarchistes.

Mais la majorité républicaine a repoussé tous les amendements, entre autres : celui de M. Galpin en faveur des agriculteurs du Nord-Ouest pour la destruction des insectes nuisibles ; celui de M. de Mondemard demandant un crédit de deux millions pour combattre les maladies des vignobles français ; les gauches ont tout repoussé de parti pris.

Un seul amendement a trouvé grâce devant elles, celui de M. Sarlat en faveur de la culture de la ramie.

Et voilà comment les républicains veillent à la protection de l'agriculture française !

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A la seconde séance, le même budget de l'agriculture a été terminé. Puis est venu à l'ordre du jour celui des beaux-arts et des cultes.

Avant-hier, il n'y avait pas de rapporteur pour les cultes ; mais la farouche commission du budget assistait au dîner du ministre des finances. Au dessert, les membres s'étaient radoucis et M. Yves Guyot consentait, pour

mettre fin à une situation anormale, d'accepter les fonctions de rapporteur des cultes.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'étrangeté de la nomination d'un tel rapporteur pour un tel budget.

Il n'y a d'ailleurs rien d'étonnant à cela. On dit que depuis quelques jours M. Tirard cherche un point d'appui à l'Extrême-Gauche.

M. le rapporteur général expose que la commission a décidé d'inscrire au budget des cultes un chapitre unique de liquidation se montant à 30 millions et reporte les 45 autres millions au chapitre de l'amortissement. Si la Chambre ratifie cette décision, le gouvernement aura à présenter un projet de liquidation ; si elle se prononce contre ces conclusions, la commission demandera l'adoption des crédits proposés par le gouvernement.

M. Freppel dit qu'il ne fera pas l'histoire du budget des cultes.

M. l'évêque d'Angers montre que la suppression du budget des cultes entraînerait l'abrogation du Concordat.

A cette heure, où toutes les puissances se rapprochent du Saint-Siège, où elles travaillent à apaiser les querelles religieuses et faire l'union dans leur sein, en face des menaces de guerre, le moment serait mal choisi pour dénoncer le Pacte concordataire, pour porter le trouble et la désunion dans toutes les communes de France.

Il ne faut pas, d'ailleurs, oublier que le budget des cultes a le caractère d'une dette nationale, que la France tiendra à honneur de ne pas renier.

L'orateur espère que la Chambre votera la totalité des crédits.

M. Yves Guyot demande la suppression, au nom de la commission.

M. Faye, ministre de l'instruction publique et des cultes, dit que tant que le pays ne se sera pas expressément prononcé pour la suppression, le gouvernement maintiendra le budget des cultes. Il invite la Chambre à rétablir les crédits supprimés.

On vote sur le chapitre premier du bud-

get des cultes après avoir convenu que l'adoption ou le rejet de ce chapitre équivaudra à l'adoption ou au rejet du budget lui-même.

Le chapitre premier est adopté par 333 voix contre 194.

Ce résultat est dû à l'appoint des voix de la Droite.

La majorité des républicains votants s'est prononcée pour la suppression du budget des cultes.

M. Yves Guyot annonce que la commission n'accepte pas le renvoi des autres articles du budget des cultes à son examen.

La commission est logique ; elle n'admet pas le principe de ce budget et pour elle le Concordat n'existe pas.

M. Thomson fait observer que si l'on vote les chiffres de l'an dernier en l'absence de nouveaux chiffres que la commission n'a pas voulu présenter, le budget des cultes sera le seul budget qui n'aura pas subi de réductions. (Protestations à droite.)

Une demande de M. Tony Revillon tendant au renvoi de la discussion à demain est repoussée.

M. Peytral, président de la commission du budget, déclare qu'elle se tient aux ordres de la Chambre.

Si la Chambre veut renvoyer le budget à la commission, celle-ci ne saurait s'y opposer.

Cette déclaration, en opposition formelle avec celle du rapporteur, soulève les protestations de la Droite.

La suite du budget des cultes est renvoyée à la commission par 304 voix contre 209.

NOS DÉBITEURS

Sont-ils malins ces Italiens !...

Ils ont éculé sur notre marché la partie la plus importante de leur rente d'Etat, et en ce moment ils nous doivent TROIS MILLIARDS ET DEMI.

On vient seulement de s'en apercevoir. Les bourgeois français, dont l'unique

rêve est d'acheter de la rente d'Etat, et qui ne prêteraient pas à cinq pour cent, sans hypothèque, sur signatures de trois propriétaires, se sont gorgés de 5 0/0 italien dont ils ont fait monter les cours.

C'est à l'aide de cet emprunt que notre gracieuse voisine a refait sa marine, réorganisé son armée, et a acquis une certaine puissance militaire qu'elle est toute prête à essayer contre nous.

Si nous étions vaincus elle nous prendrait trois milliards et demi pour nous payer ce qu'elle nous doit, et si nous étions vainqueurs elle nous paierait avec l'argent de ses rentiers, c'est-à-dire aux dépens de ses créanciers français.

On constate en outre qu'étant donnée la facilité avec laquelle on écoule la rente italienne sur le marché de Paris, il serait facile, en cas de guerre, à un ministre italien de nous emprunter encore en très peu de temps 7 à 800 millions de plus, pour préparer l'entrée en campagne de nos sympathiques voisins.

Voilà en vérité une jolie situation. Nous ressemblons à ces créanciers intéressés au sort d'un débiteur, commercialement malade, auquel ils administrent des remèdes coûteux.

Si encore la garantie de l'Italie était d'une parfaite solvabilité, on comprendrait cet engouement des capitalistes français, mais rien n'est moins sûr que la rente macaronique, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'elle allât rejoindre le 5 0/0 turc, de regrettable mémoire.

Les finances italiennes sont gérées de la plus désespérante façon et le papier-monnaie remplace là-bas le numéraire qui se fait de plus en plus rare. Nos voisins en sont arrivés aux billets de banque de cinq centimes. Si c'est avec cette monnaie-là que l'on compte payer nos porteurs, ils n'ont qu'à bien se tenir.

D'ailleurs, un débiteur qui emprunte pour payer les intérêts de ce qu'il doit n'est généralement pas dans une situation prospère. Telle est la situation de l'Italie qui, pour payer le dernier coupon de sa rente à l'é-

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE

L'Institutrice à Berlin

PAR M^{lle} MARIE MARÉCHAL.

CHAPITRE I^{er}

RAOUL DE MERGY A SA SŒUR GISELLE. Paris, 187...

» Je suis à demi fou de joie, de bonheur, d'irresse, de tout ce que tu pourras imaginer de plus fort, de plus enivrant en fait de félicité, ma bien chère sœur.

» — A demi fou ? va dire la sage Gisie dans une parenthèse tant soit peu ironique. Il est bien extraordinaire que mon écervelé de frère se soit arrêté en si beau chemin et qu'il ne soit pas fou tout à fait, suivant son habitude.

» Eh bien ! oui, ma sœur, je suis fou, doublement fou, triplement fou, quadruplement fou, cinq milliards de fois fou ! — Hélas ! cinq milliards ! juste notre dette envers ces Prussiens que Dieu confonde, ou plutôt que leur diable, — Teuffel — emporte !

» Mais ce n'est pas d'eux qu'il s'agit, — c'est-à-dire si, au contraire. Il s'agit de la Prusse et des Prussiens.

» Comprends-tu ? Je crains bien que non, car je vais t'apprendre la nouvelle la plus incroyable, la plus extraordinaire, la plus bizarre, la plus heureuse, la plus inconcevable, la plus incompréhensible, la plus admirable, la plus merveilleuse, la plus abracadabrante, la plus épapouffante, la plus ébouriffante !

» Ouf ! Je n'en puis plus !

» As-tu deviné maintenant, après avoir eu soin de mettre à mon compte les expressions un peu trop saint-cyriennes dont je me suis servi à la fin de mon énumération à la Sévigné ?

» Saint-Cyrien ! Comme elle est loin déjà, cette chère École, où je n'ai eu mon admission que grâce à ton généreux dévouement.

» Sans toi, Giselle, sans le sacrifice que tu as fait des plus belles années de ta jeunesse, je n'aurais pu payer ma pension à l'École militaire, je n'aurais pas deux épaulettes à l'heure qu'il est, ou plutôt ce seraient les épaulettes de laine rouge du simple soldat.

» Quand je parle de mes épaulettes, c'est une figure à l'usage des pékins. On n'a pas d'épaulettes dans la cavalerie. Mais enfin je suis lieutenant, j'ai deux galons au-dessus de mes manches.

» Voilà ce que m'a valu ma condamnation à mort du conseil de guerre de Leipzig. Et cette bienheureuse condamnation, qu'est-ce qui l'a fait effacer, qu'est-ce qui m'a remis au nombre des

vivants, si ce n'est encore ma chère sœur ?

» Giselle, tu vois bien que je te dois tout, et alors il ne faut pas que tu t'étonnes de ma folie, car enfin, avant un mois !...

» As-tu deviné, petite sœur ?

» Non ?

» Et pourtant, je te le donne en dix, je te le donne en cent, je te le donne en mille...

» Oh ! comme je te tiens là sur le gril !

» Allons, jette ta langue au chat, et sans crainte de faire un mauvais marché encore.

» En un mot, et pour en finir, petite sœur, car j'ai compassion de ta curiosité aux bois...

» Mais attends ! il faut commencer par le commencement ; sache donc, qu'avant-hier, comme je venais de passer mon inspection du matin à la caserne, le colonel me fit appeler.

» On tremble toujours un peu en recevant une pareille invitation. On a beau ne rien sentir de trop lourd sur sa conscience, il y a des peccadilles légères qui échappent à l'examen propre, et non à l'œil du colonel.

» Et puis un colonel, c'est quelque chose de terrible et de beau tout à la fois.

» Après ce grade, il n'y a plus que le képi, brodé de feuilles de chêne, et le chapeau à plumes blanches pour la grande tenue, puis le général de division, et alors on arrive — ou l'on n'arrive pas — à ce bâton de maréchal de France, la

suprême ambition de toute âme militaire.

» J'aimerais mieux être maréchal de France qu'empereur du Brésil, que souverain des Indes, que czar de toutes les Russies. Le bâton étoilé vaut mieux qu'un sceptre d'or. On le doit, non plus à ses ascêtres, mais à soi-même, à son courage, aux hasards de la bataille, aux privations endurées, aux périls courus, au sang versé, à la poitrine découverte faisant noblement face à l'ennemi.

» Ne vas pas croire au moins que je suis nommé maréchal de France, ni même capitaine.

» — Lieutenant, me dit le colonel, quand je me présentai devant lui, la tête haute, le regard assuré, malgré les battements de mon cœur, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer.

» Le colonel souriait. Bien sûr la nouvelle était bonne, je le voyais à la tournure de ses moustaches, et à la façon dont les mots passaient rapides à leur ombre. — Ombre des moustaches, pardonne-moi cette figure de rhétorique un peu hasardeuse, mais il s'agit d'un colonel. Je puis me permettre cette licence poétique.

» Une nouvelle ? Je n'ai bronché pas, mais je reçus le choc en pleine poitrine.

» Étis-je nommé capitaine ?

» Non.

» Chevalier de la Légion-d'Honneur ?

» Non.

tranger, a été obligée d'emprunter vingt-cinq millions aux maisons Rothschild et Hambro.

Si on veut juger du crédit que possède l'Italie chez les peuples qui l'entourent, on peut jeter les yeux sur les chiffres produits par un journal officieux de M. Magliani, ministre des finances italiennes, indiquant les sommes payées à l'étranger au mois de juillet dernier pour les coupons du 5 0/0 italien :

Paris: 57 millions 490,000 fr.

Londres: 3 millions 500,000 fr.

Berlin: 77,000 fr.

On voit de quelle confiance les Allemands honorent leurs bons amis italiens. Ils ne se soucient pas, évidemment, de payer les frais de leur armement, et, en cas de malheur, les frais de leur campagne.

Les Anglais sont pratiques aussi et leur amour pour l'Italie ne va pas jusqu'au portemonnaie. Il est permis de le regretter, car il est probable que si l'Angleterre était intéressée au sort de l'Italie au point de vue pécuniaire, elle ne la laisserait pas s'engager dans une voie belliqueuse qui ne paraît pas devoir la conduire au relèvement de ses finances. Elle lui dirait au contraire: « Avant d'aller dépenser de l'argent pour conquérir des provinces dont vous n'avez nul besoin, payez donc vos dettes! »

Malheureusement cette situation précaire de l'Italie est loin d'être une garantie de paix, car, ne sachant plus où prendre de l'argent, il est à craindre qu'elle n'ait envie d'assassiner quelqu'un. Nous envahir serait d'ailleurs une manière de nous payer.

Une brochure très intéressante vient d'être publiée sur cette matière; elle est intitulée: « Un danger national. »

Nous engageons les porteurs de rente macaronique à la demander à la librairie Larose et Forcel, 22, rue Soufflot, Paris.

Un danger national est bien le mot! Nous sommes les bailleurs de fonds de nos plus acharnés ennemis. Le danger, étant signalé, sera peut-être encore conjuré à temps, et en tous cas ceux qui sont prévenus n'auront pas à se plaindre s'ils sont victimes des plus fâcheux événements.

Le comble de cette situation, c'est qu'en cas de guerre avec l'Italie, les Français porteurs du 5 0/0 italien ne sauraient, sans aller contre leurs intérêts personnels, souhaiter le succès de nos armes, et il est probable que l'issue de la campagne convertirait du même coup la rente et... les rentiers.

LOUIS BAUME.

On assure que le gouvernement italien a l'intention de faire un prochain essai de mobilisation. L'expérience porterait sur les corps d'armée de Vénétie, du Piémont et de Naples.

MUTINERIE

Un fait grave s'est produit il y a quelques jours. Nous espérons que l'information était inexacte et serait démentie. Elle ne l'est pas. Un escadron tout entier s'est

« Avez-je fait un héritage que le colonel était chargé de m'annoncer? »

« Non. »

« Quelque princesse régnante d'un petit État d'Allemagne avait-elle jeté les yeux sur mon aimable individu pour l'aider à porter le poids de sa couronne? »

« Non. »

« Mieux que cela, mieux que tout cela. »

« Ne va pas t'imaginer que les questions posées sur le papier que tes yeux parcourent, je les aie adressées à mon colonel, non; elles sont restées à l'état latent dans mon cerveau qui bouillait à grand vapeur, dans mon cœur qui battait la générale. »

« Enfin, les grandes moustaches prirent l'air de plus en plus aimable, les lèvres s'ouvrirent toutes grandes, et livrèrent passage à ces mots qui me donnèrent le vertige. »

« — Vous êtes nommé attaché militaire à l'ambassade de Berlin! »

« Giselle! comprends-tu maintenant ma félicité? »

« Berlin! Berlin! Ce n'est pas pour moi la ville de nos ennemis, la capitale du nouvel empire allemand, édifié à nos dépens, le séjour de Guillaume, de Bismarck, de Moltke et de tant d'autres ejusdem farinae. Berlin, c'est là que je retrouverai ma sœur, que je vivrai auprès d'elle jusqu'à la libération. »

mutiné. Or, cette mutinerie en masse, rapprochée des nombreux actes d'insubordination et des délits ou crimes commis individuellement depuis quelques temps par des soldats, accusent un singulier relâchement de la discipline.

Comment en serait-il autrement? Comment l'armée resterait-elle disciplinée, quand un de ses généraux peut cyniquement, impunément, donner l'exemple de la révolte contre les lois de l'armée, contre les lois de son pays, fait cause commune avec ceux qui, aux jours honteux de 1871, sous les yeux du Prussien joyeux, criaient « crosse en l'air » à nos soldats et collaient au mur ceux qui n'obéissaient pas. Le mauvais exemple part de haut. On ne saurait s'étonner qu'il soit suivi.

Ce n'est là heureusement qu'un mal passager. La tradition d'honneur et de discipline est assez forte dans notre armée pour en triompher, mais à cette condition qu'elle soit appuyée par l'autorité militaire, et que plus les mutins sont haut placés hiérarchiquement, plus sévèrement ils soient châtiés. Si haut galonné qu'il soit, un mutin n'est jamais qu'un mutin.

On s'est beaucoup occupé depuis quelques jours, dans les groupes du Sénat, de M. Boulanger et de ses épîtres et de ses souteneurs. Ces derniers, bien entendu, forts des faiblesses passées, se sont moqués, à injures que veux-tu, de ceux qu'ils nomment les avachis.

L'un d'eux, l'*Intransigeant*, ne s'en est pas tenu aux injures et aux moqueries; il a carrément menacé. « Un Sénat qui croupit, dit M. Rochefort, est à peine toléré. Un Sénat qui s'insurgerait trouverait vite à qui parler. Et, ce jour-là, ce ne serait certainement pas le général Boulanger qui serait mis en disponibilité. »

Et M. Rochefort est, on le sait, un de ces amis intimes, auxquels « sur le ton le plus gracieux, écrit la *République française*, M. Boulanger dit seulement PAS ENCORE. »

C'est là, en effet, tous les sens de la lettre que M. le ministre de la guerre a reçu de son subordonné et qu'il a fait publier.

Si cette publication n'a d'autre but que de légitimer les mesures que M. Logerot compte prendre contre M. Boulanger, c'est bien. M. Rochefort en un point a raison: ce n'est pas au Sénat, c'est au chef de l'armée à faire respecter la discipline.

Que si, au contraire, M. le ministre de la guerre estime cette publication suffisante et s'en tient là, il ne devra s'en prendre qu'à lui-même d'un relâchement de la discipline dans l'armée qui ne fera que croître, il en peut être certain, et sera une singulière préparation pour les luttes prochaines qu'on nous fait entrevoir. EDOUARD GRIMBLOT.

LA CANDIDATURE BOULANGER

Le cas du général Boulanger continue à provoquer les polémiques de la presse républicaine. La *République Française* dit à ce sujet:

« Cette lettre peut se résumer en ces deux petits mots: « Pas encore... »

« Oui, Giselle, avant le terme, je l'espère, tu seras libérée comme notre territoire vient de l'être. Pour cela, Greppo et moi avons commencé de fameuses économies. A vrai dire, celles de Greppo seules augmenteront la masse d'une façon sensible, car tu te doutes de ce que peuvent être les économies d'un lieutenant. Te souviens-tu du libretto de la *Dame blanche* et de Georges Brown, devant racheter le château de ses pères sur ses appointements à peu près semblables aux miens? »

« J'en suis là; sans compter qu'à Berlin, je ferai sans doute une terrible consommation de gants blancs et de fines chaussures, luxe peu usité à Castel-Sarrasin. Heureusement je ne l'ai pas oublié, tu tiens de Greppo toute sorte de recettes pour conserver, nettoyer, blanchir et réparer les gants. »

« Chère sœur, je vois d'ici tes petits doigts habiles s'escrimant sur mes accrocs et autres méfaits de toilette, pour les réparer sans qu'il y paraisse. »

« Mon Dieu! mon Dieu! quel bonheur! Et vous dirai-je assez merci, à vous d'abord, souverain dispensateur de toutes choses, puis à celui qui me vaut une pareille bonne fortune! »

« Je m'étais imaginé à l'origine que mon mince mérite y était pour quelque chose, j'avais additionné dans ma présomption mes notes d'inspection générale, puis mon succès au camp du Ru-

» Après cette lettre, beaucoup trop diplomatique, insuffisamment militaire, M. le général Boulanger n'a plus qu'un moyen de prouver sa sincérité: si les fauteurs de la manifestation du 26 février s'obstinent à poser la candidature du commandant du 43^e corps aux trois sièges qui se trouvent vacants depuis quelques jours, M. le général Boulanger a le devoir de poursuivre devant les tribunaux les personnages qui usent indûment de son nom. Que M. le général Boulanger use de ce droit; sa sincérité, sa loyauté républicaines seront alors, mais seulement à cette condition, indiscutables; — nous serions les premiers à nous en applaudir; — sinon, tous les doutes resteront permis. »

Affaire Wilson. — Le dossier de l'affaire Wilson était attendu hier seulement au greffe correctionnel de la Cour d'appel, c'est dire qu'il n'y a pas eu de fixation ferme pour la date de l'ouverture des débats devant la Chambre des appels correctionnels.

Toutefois, l'intention de M. le président Bresselles est de faire venir l'affaire le plus tôt possible. Il est plus que probable qu'elle sera inscrite pour le 20 ou le 21 du mois courant.

LE PLAN

Sous ce titre, on lit dans la *France militaire*:

« Comme acte additionnel au traité d'alliance, il aurait été dressé un plan pour la coopération des forces alliées. Ce plan modifierait, d'après les renseignements qui nous parviennent, la répartition des grands commandements. »

« Au moment où une campagne s'ouvrirait, trois armées seraient aussitôt lancées. »

« La première, commandée par le prince Guillaume, le futur empereur, comprendrait les 4^e et 4^e corps prussiens, le 5^e de Posen, et le 6^e de Silésie. »

« La seconde, sous le commandement du roi de Saxe, serait formée du contingent saxon des troupes autrichiennes stationnées en Galicie et en Bohême. »

« La troisième, commandée par l'archiduc Albert d'Autriche, comprendrait le gros des troupes hongroises et autrichiennes. »

« Si la France entrait en campagne, ce plan serait modifié et les armées allemandes et italiennes, mobilisées, feraient tête de ce côté. »

« La rapidité fiévreuse avec laquelle l'Italie pousse ses préparatifs maritimes serait due aux instances réitérées de Berlin. Le chef du cabinet italien, M. Crispi, a donné à M. de Bismarck l'assurance que la flotte italienne sera bientôt en état d'effectuer des opérations offensives. Tous les renseignements s'accordent à confirmer l'activité incroyable des arsenaux italiens. »

« L'Italie n'a pas échappé à l'inspection allemande. »

« Des officiers allemands ont été envoyés

chard. Je te copierai tout à l'heure les notes que je ne t'ai pas encore envoyées. Quant au Rochard, j'ai été le premier pour le tir, la balistique et autres sciences en *igue*, ce qui m'a valu une superbe lorgnette de campagne, laquelle vaut bien deux cents francs. »

« Tout cela, je comptais en faire le sujet de ma première lettre, et puis, ma première lettre a bien d'autres récits à te conter. Donc, pendant que l'inspection générale et le Rochard se croisaient et se recroisaient en quelques heures en mon cerveau bouleversé, le colonel me dit: »

« — Vous devez pareille faveur à votre bonne conduite sans doute, mais surtout à une protection puissante qui ne veut pas se nommer et qui continuera à veiller sur vous. Je sais de quel intérêt de famille vous est ce séjour à Berlin, et je ne doute pas que vous ne fassiez honneur à notre régiment, là comme ailleurs. »

« Puis les moustaches se refermèrent, mon colonel me tendit la main sur laquelle je me précipitai respectueusement, et nous en restâmes là. »

« Une protection puissante! Qui cela peut-il bien être? Si j'étais romanesque ou fat, j'y penserais à l'aventure du *Domino Noir*, et je croirais entendre murmurer à mes oreilles: »

« ... Qui je suis? »

« Une fée, un bon ange, »

« Qui partout suit tes pas... »

(A suivre.)

en mission pour voir, sur place, tout ce qui se passait. Il paraît que leurs rapports donnent les renseignements les plus favorables sur la concentration des forces navales italiennes à Messine, Tarente et Maddalena. »

« Un nouvel arsenal a été établi dans l'île de Maddalena, qui est sur la côte septentrionale de Sardaigne. »

« Les canons Krupp des plus forts calibres arment ces divers points; des ouvrages de fortification fort importants sont en voie de construction à Maddalena, point désigné comme le rendez-vous des escadres chargées d'opérer contre la France. »

« Que faisons-nous, S. V. P.? »

« T. ERMITTE. »

POUR LA PROCHAINE GUERRE

L'administration militaire allemande déploie une grande énergie pour préparer l'armement et l'équipement des nouvelles troupes du landsturm. Un modèle d'uniforme vient d'être présenté à l'Empereur; celui-ci n'a pas encore pris de décision, mais on pense qu'il acceptera le projet. Ce vêtement, affecté spécialement au landsturm, consistera en une sorte de blouse de drap bleu foncé. La blouse est fermée par six boutons noirs, elle est serrée autour du cou par un cordon. Un morceau de drap rouge, cousu au collet, indique le grade des sous-officiers. La plaque d'épaule est remplacée par une tresse large de trois à quatre centimètres.

Le ministère de la guerre n'attend que l'assentiment de l'Empereur pour réparer immédiatement une commande de cinq cent mille uniformes entre les différents fabricants choisis par adjudication.

Afin de hâter la confection de ces uniformes, le ministre a chargé plusieurs officiers inspecteurs d'embaucher directement des tailleurs.

Un grand nombre d'ouvriers, qui ont fini depuis longtemps leur service, ont même été appelés d'office et travailleront dans les fabriques de Spandau, sans préjudice des commandes faites à des adjudicataires.

Des renseignements tout-à-fait particuliers nous permettent d'ajouter que le ministre de la guerre vient de commander sept millions de cartouchières, chaque soldat devant, d'après les dernières instructions, porter trois cartouchières accrochées au ceinturon. La plus grande partie sera exécutée à Berlin même; un grand nombre d'ouvriers ont été embauchés à cet effet.

L'administration vient aussi de conclure un contrat avec une maison de Turin pour la fabrication de 2 millions de crosses de fusils. Le marché stipule que par semaine quatre cent mille crosses devront être livrées. Enfin la corporation des cordonniers de Berlin vient d'être chargée de la confection de trente mille paires de bottes.

Nous tenons de source certaine que l'état-major a demandé que les nouvelles troupes fussent équipées et armées avant le 15 juin prochain. Tous les préparatifs devront être terminés dans ce délai. Cette date est à retenir.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 mars.

Le cours de nos rentes se maintient d'une manière exceptionnellement bonne en dépit des bruits alarmants qui viennent de temps en temps troubler notre marché: 3 0/0, 82.40; 4 1/2 0/0, 106.65.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,380. Les obligations foncières et communales à lots sont l'objet de nombreuses demandes notamment celles qui n'ont pas encore atteint le pair et qui par suite laissent une marge de hausse suffisante.

La Société Générale se maintient solidement à 453.75. L'assemblée des actionnaires est officiellement fixée au jeudi 29 courant.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

La compagnie d'assurances l'Urbaïne-Vie a distribué pour l'exercice 1886 un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

L'action de Panama est bien tenue à 303. La Compagnie émettra le 14 courant 350,000 obligations remboursables à 1,000 fr. au moyen de tirages au sort et produisant un intérêt annuel de 30 francs payable par trimestre. Le prix d'émission est fixé à 460 fr. Sur ces 460 fr., 389.72 seront attribués à la Compagnie du Canal; 70.28 sont destinés à constituer le capital d'amortissement à 1,000 fr. de toutes les obligations par des placements en rente perpétuelle ou amortissable française.

Le Corinth est lourd à 235. Il ne faut pas oublier que l'emprunt émis par cette Compagnie est destiné à réparer les fautes des ingénieurs et à payer aux actionnaires l'intérêt de 25 fr. promis

pendant la période de construction. Cet emprunt, on le voit, offre peu de garanties. Nos chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter au public la connaissance de ses tarifs, a mis en vente à des prix très modérés, dans toutes ses gares et stations, dans ses bureaux de ville à Paris et à son administration centrale, place Valhubert, à Paris, tous les documents relatifs aux tableaux de distances des stations entre elles et aux tarifs de petite vitesse en vigueur sur son réseau. En outre, les personnes désireuses d'être tenues régulièrement au courant de toutes les modifications apportées à ces tarifs pourront recevoir, moyennant un abonnement annuel de 3 fr., des suppléments publiés à intervalles fréquents et destinés à porter ces modifications à la connaissance du public.

A LA VILLE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Avis aux électeurs qui auront prochainement à déposer un bulletin de vote pour l'élection des conseils municipaux au mois de mai prochain.

Voici comment le professeur Muller, de Heidelberg, annonce, dans la *Revue hebdomadaire*, la ruine de la France grugée par le régime républicain :

« Une nouvelle guerre n'est pas nécessaire, dit le professeur gallophobe, pour achever la ruine de la France.

« Nous ne pensons pas que ce soit un avantage d'avoir un budget qui sera bientôt le double du budget de l'empire d'Allemagne.

« Encore quelques années de cette situation financière qui, nous le comprenons, fait le bonheur de milliers de fonctionnaires et de favoris, et la France sera entièrement épuisée tandis que l'Allemagne sera prospère. »

Voilà l'œuvre de la République, bonnes gens !

Bientôt vous vous serrerez le ventre. Il sera trop tard pour réparer le mal.

Ville de Fontevraut

FÊTE DE CHARITÉ

A l'occasion de la Mi-Carême

LE DIMANCHE 11 MARS 1888

A 1 h. 1/2. — GRANDE CAVALCADE, composée de divers Chars, notamment des chars de l'Agriculture, de l'Industrie, de la Musique, de la Chasse, de la Lumière, du Charlatan, de Personnes grotesques, de la Corbeille et autres, et de nombreux Groupes à pied et à cheval.

A 5 h. 1/2. — Ascensions de Ballons grotesques et d'une MONTGOLFIERE.

A 6 h. 1/2. — Curée aux flambeaux.

A 8 h. 1/2. — Retraite aux flambeaux.

A 9 heures. — BAL par souscription dans la salle de la Mairie.

Le Président,
A. HUDAULT.

Le Vice-Président,
G. PÉRAMY.

Hier mercredi ont commencé à Serrant, sur Saint-Georges-sur-Loire, des chasses à courre qui vont réunir, pendant plusieurs jours, les veneurs de l'Anjou. L'équipage de la Trémoille a été amené; chasseurs, piqueurs, chevaux et chiens affluent à Saint-Georges. Tout le pays est dans la joie de cette battue, qui promet d'être menée vigoureuusement.

NANTES.

Après les préfets qui donnent congé aux élèves des écoles primaires pour célébrer la victoire des candidats républicains, voici venir les maires qui imposent leur propre apothéose à ces mêmes élèves. C'est le maire radical de Nantes qui a eu le premier cette ingénieuse idée, et nous ne doutons pas qu'il n'ait bientôt de nombreux imitateurs.

Voici le sujet de la dernière composition de style qui, par ordre de cet étonnant magistrat, a été imposé aux élèves des cours d'adultes de la ville qu'il administre : « Remerciments à Monsieur le Maire pour la création de cours d'adultes. »

On assure que beaucoup des jeunes gens auxquels l'éloge obligatoire de M. Normand a été demandé s'étaient montrés d'autant moins disposés à improviser des variations sur ce thème que les cours d'adultes en

question existent depuis trente ans, menace d'exclusion leur a été faite.

On ne saurait être à la fois plus modeste et plus libéral que M. le maire de Nantes. Le *Progrès de la Loire-Inférieure*, journal républicain, se livre à cette occasion à ces réflexions mélancoliques :

« Et dire que l'école laïque a été fondée pour soustraire nos enfants à l'obligation de chanter du matin au soir les louanges de Dieu, et que les voilà obligés à chanter les louanges de M. Normand ! »

Il est certain que l'odieuse de cette substitution ne saurait faire oublier ce qu'elle a de grotesque.

ÉVASION D'UN FORÇAT

Le nommé Cauveau fut condamné par la Cour d'assises de Nantes en 1886 à 20 ans de travaux forcés pour vols commis aux châteaux de Clermont et de la Madeleine.

En entendant sa condamnation, Cauveau lança son chapeau aux pieds de la Cour en disant : « Je ne suis pas Cauveau ; dans un an je viendrai chercher mon chapeau avec Cauveau. »

Il fut embarqué pour la Nouvelle Calédonie. Au mois de juillet dernier, Cauveau a réussi à s'évader. La nouvelle de son évasion vient d'arriver au parquet de Nantes.

LES ALLEMANDS AU MANS

A l'occasion de la foire du Mans, des recherches fort minutieuses ont été faites parmi les baladins pour expulser les Allemands. C'est chose fort difficile.

Les Allemands ont trouvé un nouveau truc.

Ils se procurent, on ne sait comment, des papiers parfaitement en règle, et ils présentent des actes de naissance sous des noms français, délivrés à des Français.

Quels sont ceux de nos compatriotes qui se prêtent à ces honteuses manœuvres ? Il serait bon de le savoir.

L'ACCIDENT DE PONTLIEUE

Notre confrère du Mans, la *Sarthe*, donne les détails suivants sur le grave accident que nous avons signalé hier et qui s'est produit lundi sur la voie ferrée, à l'arrivée de l'express de Paris qui entre en gare du Mans à 11 heures 58 :

« Deux ouvriers auxiliaires employés aux travaux de la voie, les sieurs Morgan et Blavette, avaient passé par la barrière du passage à niveau de Pontlieue pour se rendre au lieu de leur travail, qui est entre cette barrière et la gare.

« Ils allaient, causant, côte à côte sur la voie ; ils n'entendirent ni la trompe des garde-barrières ni le sifflet de l'express qui arrivait derrière eux.

« Atteints par la machine, ils ont tous les deux été tués raides.

« Morgan a été jeté à gauche de la voie, Blavette a été jeté à droite ; l'un et l'autre ont été horriblement mutilés. Détail extraordinaire : Blavette a eu un pied déchaussé, sa bottine a été retrouvée à 5 mètres du cadavre.

« Ils étaient tous deux âgés de 28 à 30 ans.

« Morgan, qui habite rue du Pavillon, n° 20, est marié et laisse un enfant en très bas âge.

« Blavette, qui habite avenue de Pontlieue, chez M. Plet, drapier, était marié depuis quelques semaines ; il a célébré son mariage le lundi gras.

Dernières Nouvelles

L'EMPEREUR GUILLAUME

Berlin, 7 mars.

L'Empereur n'a pas bien dormi pendant la première moitié de la nuit.

Ce matin, à 10 heures 3/4, le prince Guillaume, revenu de San-Remo, s'est présenté chez l'Empereur et chez l'Impératrice.

Le prince de Bismarck s'est également rendu chez l'Empereur.

L'empereur Guillaume est, dit-on, plus malade qu'on ne l'avoue à Berlin. L'affaiblissement de ses facultés mentales serait très visible.

LA SANTÉ DU KRONPRINZ

San-Remo, 7 mars.

Le bulletin officiel porte que le prince a passé une bonne nuit et que son état s'est amélioré. La journée a été très bonne. Le prince a mangé avec appétit des aliments solides.

Rome, 7 mars.

La Chambre des députés italiens, sur la motion de M. Crispi, a adopté, à l'unanimité, la motion suivante :

« Le Chambre envoie l'expression de sa sincère et vive sympathie au prince Frédéric, à la princesse, à l'empereur Guillaume, à l'impératrice et à l'Allemagne entière au nom de tout le peuple italien et du Gouvernement. »

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 8 mars, 1 h. 05, soir.

La dépêche colportée aujourd'hui à la Chambre annonçant la mort de l'empereur Guillaume causa une vive émotion.

Renseignements pris, cette nouvelle est prématurée. — Toutefois, l'état de l'empereur d'Allemagne semble désespéré.

Le ministre de l'intérieur a annoncé aujourd'hui au conseil de cabinet que le 7^e régiment de chasseurs, en garnison à Moulins, allait être déplacé à la suite du conflit avec la population civile.

La Chambre a terminé ce matin la discussion du budget des beaux-arts.

Pourquoi nous le faisons

Il ne suffit pas au malade de savoir que, dans le temps, tel ou tel produit a guéri telle ou telle maladie ; non, il faut lui mettre presque chaque jour de nouvelles preuves sous les yeux, afin qu'il voie bien qu'il ne risque pas son argent sur une chose discutable ; c'est pourquoi nous continuons de publier toujours les nouvelles cures qui nous parviennent.

Sargé, Loir-et-Cher, le 27 juillet 1887. — Depuis un an je souffrais de douleurs dans les jambes et de maux d'estomac ; grâce à vos bonnes et précieuses Pilules Suisses, je vais beaucoup mieux ; je vous autorise à le publier et vous prie de m'envoyer encore deux boîtes de Pilules Suisses à 1 fr. 50. MARIE MAILLARD.

VILLA PLAISANCE

A l'occasion de la Mi-Carême, DIMANCHE 11 MARS, à 9 heures du soir, grand Bal travesti.

Entrée : 2 francs par cavalier.

Compagnie Universelle du Canal Interocéanique

PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 350,000

Obligations Nouvelles

(3^e SÉRIE)

ÉMISES A 460 FRANCS

RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement

REMBOURSABLES TOUTES A 1,000 FR.

Par tirage au sort le 1^{er} Août de chaque année

(Le premier tirage aura lieu le 1^{er} Août 1889)

Le Remboursement à 1,000 Francs

EST GARANTI

PAR UN DÉPÔT DE RENTES FRANÇAISES

Prix d'émission payable comme suit :

80 fr. en souscrivant.....	Fr.	80 »
100 fr. à la répartition (du 22 au 26 mars 1888).....		100 »
100 fr. du 25 au 30 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.....		99 18
100 fr. du 25 au 30 mai 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.....		98 92
100 fr. du 25 au 30 juin 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et reprise d'un tiers de coupon (contre remise du titre définitif muni du coupon de 7.50 à échoir le 1 ^{er} septembre 1888).....		100 78
Total.....		458 88

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté en faisant le versement de répartition dans le délai fixé pour ce versement, c'est-à-dire du 22 au 26 mars 1888, recevront un titre définitif, jouissance du 1^{er} mars 1888, c'est-à-dire muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 1^{er} juin 1888.

La Souscription sera ouverte le Mercredi 14 MARS

ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS

A la Compagnie Universelle du Canal

Interocéanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal

de Suez, 9, rue Charras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14,

rue Bergère.

A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société Générale, pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.

A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

COMPAGNIE DE PANAMA

L'Agence du CRÉDIT LYONNAIS, 30, Boulevard de Saumur, à Angers, est chargée de recevoir, dès à présent, les souscriptions aux OBLIGATIONS NOUVELLES 3^e SÉRIE.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

Est chargée de recevoir la Compagnie du Canal de PANAMA de recevoir dès à présent, sans frais, les Souscriptions aux obligations nouvelles, dont le remboursement à 4,000 francs est garanti par un dépôt de rentes françaises.

Alcools pour brûler

M. DOUESNEL, — ÉPICERIE CENTRALE, — ayant obtenu de la Direction des Contributions Indirectes l'autorisation de dénaturer des alcools dans ses entrepôts, pourra livrer ce produit au titre de 95 degrés, et sans aucune odeur, au prix unique de 4 fr. 30 la bouteille d'environ un litre.

Les Propriétaires de la Maison de Vente à Crédit par Abonnement

L'ÉPARGNE POPULAIRE

3 et 5, rue Plantagenet, Angers

87, rue d'Orléans, Saumur,

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, que par suite de la réorganisation complète de leur Maison et de la création de plusieurs Rayons, ils feront, à partir du 10 MARS, subir à toutes leurs Marchandises une baisse de prix assez importante pour défer toute concurrence.

Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 8 mars,

La Perle du Brésil, opéra-comique en 3 actes, musique de Félicien David.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

MARDI 13 Mars 1888,

Au bénéfice de M. PHILIPPE, secrétaire,

Première représentation de

L'AMOUR MOUILLÉ

Opéra-comique nouveau en 3 actes, paroles de MM. Jules Prével et A. Liorat, musique de Louis VARNEY.

auteur des *Mousquetaires au Couvent*.

On commencera par :

LES DEUX TIMIDES

Comédie-vaudeville en 1 acte, de M. Labiche.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, obtiennent mille

guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE GERBEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Gerbeau, entrepreneur de pavage à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sont informés que, conformément à l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de 20 jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondé de pouvoir à M. Louis Bonnaeu, ancien greffier à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le mardi 27 mars 1888, à une heure du soir, au Tribunal de Saumur, salle des faillites, devant M. Boret, Victor, juge-commissaire de ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(154) Le Greffier, GAUTIER.

Etudes de M^{rs} V. LE RAY et A. POPIN, avoués-licenciés à Saumur, et de M^{re} LECOMPTE, notaire à Brézé.

VENTE

SUR LICITATION

Entre Majeurs et Mineurs, En sept lots,

D'une Maison

ET DÉPENDANCES

ET DE DIVERS

Morceaux de Terre et Vigne

Situés commune de Brézé,

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux TREMBLAY-GUIOT et de la succession de la veuve.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^{re} LECOMPTE, notaire à Brézé, le dimanche 25 mars 1888, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient : Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de :

I. — 1^{er} Pierre Métivier, cultivateur et maçon, demeurant à Louerre; 2^e M. Louis Métivier, également cultivateur et maçon, demeurant même commune,

Demandeurs, ayant M^{re} LE RAY pour avoué;

Contre: 1^{er} M. Louis Guiot, cultivateur et tonnelier, demeurant à Brézé; 2^e M. Denis Beiloin, sabotier, demeurant à Brézé, pris en sa qualité de tuteur naturel et légal de Marie Beiloin, sa fille mineure, issue de son mariage avec la dame Marie Bigot, son épouse décédée.

Défendeurs, ayant M^{re} POPIN pour avoué.

II. — M. Louis Guiot, sus-nommé, Demandeur, ayant M^{re} POPIN pour avoué;

Contre: M. Denis Belloin, es-qualités qu'il est dit ci-dessus,

Défendeur, ayant M^{re} LE RAY pour avoué,

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Nicolas Robert, cultivateur à la Motte-

Bourbon, commune d'Antoigné, pris en sa qualité de subrogé-tuteur de la mineure Marie Beiloin,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^{re} LECOMPTE, notaire à Brézé, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation des immeubles dépendant de la communauté Tremblay-Guiot et de la succession de la veuve Tremblay, sur les lotissements et mises à prix ci-après, fixés d'office par le tribunal.

Commune de Brézé

I. — Immeuble dépendant de la succession de M^{me} veuve Tremblay.

1^{er} Lot.

Une maison, située à la Cour-aux-Jouanes, composée de :

Une chambre à feu, ouvrant sur la cour commune ci-après, une autre chambre à côté servant autrefois de boutique, ouvrant sur la même cour, grenier au-dessus;

Une autre chambre à feu et un hangar auxquels donne accès la courdoire commune ci-après;

Cour commune et puits commun avec Aury, Dubois et Cassegrain; cette cour a son entrée sur le chemin de Saint-Vincent;

Une grange, une écurie et une petite cour renfermée de murs, en face la première chambre désignée, de l'autre côté de la cour commune;

Jardin derrière la deuxième chambre, d'une contenance d'environ deux ares; porte commune avec Aury pour arriver à ce jardin;

Courdoire commune avec Aury et Cassegrain et donnant accès à la deuxième chambre et au hangar;

Caves sous la maison dans l'une desquelles existe un pressoir;

Le tout joignant au levant Dubois, au couchant Cassegrain, au midi Aury, au nord Dubois et Cassegrain.

Cette maison est grevée d'une rente foncière annuelle et perpétuelle de 18 litres 75 centilitres de blé froment et d'un tiers de chapon, faisant partie de plus forte rente due à ladite dame Rose Doyen, veuve de Louis Brard, propriétaires à Montreuil et reconnue en dernier lieu suivant titre nouvel reçu par M^{re} Daburon, notaire à Brézé, le vingt-un juillet mil huit cent soixante-sept; ladite rente est due solidairement avec les autres débiteurs.

Mise à prix, en sus de la rente ci-dessus stipulée: douze cents francs, ci..... 1,200 fr.

II. — Immeubles dépendant de la communauté Tremblay-Guiot.

2^e Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, aux Saulaues, joignant au levant Drouard, au midi Maslio, au couchant Chollet, au nord le fossé de Bournée.

Mise à prix: vingt-cinq francs, ci..... 25

3^e Lot.

Quatre ares soixante centiares de terre, aux Grands-Champs, joignant d'un côté Coste, d'autre côté Breton, au nord le chemin.

Mise à prix: dix francs, ci... 10

4^e Lot.

Vingt-sept ares quarante-cinq centiares de terre, en Bourguienne, joignant au levant Gasnault, au midi M. Volland, au couchant Gautier, au nord le chemin.

Mise à prix: deux cent cinquante francs, ci..... 250

5^e Lot.

Onze ares de vigne, en Bourguienne, joignant au midi Barré, au couchant un sentier, au nord MM. Volland.

Mise à prix: soixante-dix francs, ci..... 70

6^e Lot.

Cinq ares cinquante centiares de vigne, au Grand-Clos, joignant au levant un chemin, au midi Thurmeau, au nord Pichault.

Mise à prix: cinquante francs, ci..... 50

7^e ET DERNIER LOT.

Trente-quatre ares vingt-quatre centiares de terre, au Champ-Seguio, en trois parcelles, joignant au couchant Moreau et Bourdilleau, au nord un chemin, au levant Girault et autres.

Mise à prix: quatre-cent quatre-vingts francs, ci..... 480

Total des mises à prix: deux mille quatre-vingt-cinq francs, ci.. 2,085

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^{re} VINCENT LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 42;

2^o A M^{re} ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 8;

3^o A M^{re} LECOMPTE, notaire à Brézé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le mars mil huit cent quatre-vingt-huit, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M^{re} BOURASSEAU, huissier à Doué.

VENTE DE MEUBLES

Sur saisie-exécution.

On fait savoir au public que le DIMANCHE 11 MARS 1888, à midi, il sera, par le ministère de M^{re} BOURASSEAU, huissier à Doué, procédé à l'établissement de Jouanneite, commune de Martigné-Briand,

À la vente aux enchères d'objets mobiliers consistant en :

36 lits en fer, 36 traversins, 38 matelas, 26 sommiers, 24 oreillers, 44 couvertures, 28 descentes de lit, 86 draps, 34 taies d'oreillers, 207 serviettes, 29 essuie-mais, 16 nappes, rideaux, tapis;

44 tables, dix commodes, une armoire, 31 tables de nuit, 62 chaises, 1 fauteuil, 1 buffet, 1 bureau avec étagère, 56 bancs, 13 tréteaux, 1 jeu de tonneau, une échelle double;

Un piano, 1 billard et ses accessoires;

Un lot de bois de chauffage, une brouette;

Une grande quantité de bouteilles vides, 198 verres, batterie de cuisine, vaisselle, chenêts, pelles et pincettes, chandeliers en cuivre et autres, couteaux de table, cuillères, fourchettes, chaudrons en cuivre, etc., etc.

Une grande quantité de linge, tels que fonds de bains, chemises de bains, tabliers, torchons, etc., etc.; Deux ornements chasubles; un calice.

Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^{re} PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente Mobilière

Par suite de saisie-exécution.

Le SAMEDI 10 MARS 1888, à une heure du soir, à Saumur, place du Champ-de-Foire,

Il sera vendu :

Une machine à vapeur locomobile de la force de cinq chevaux, une machine à battre avec son nettoyeur, une faucheuse et ses accessoires, un alambic en cuivre, le tout en très bon état, trois vaches, deux veaux, une jument âgée de six ans, un équipage, une carriole et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située Basse-Ile, à Saumur,

Comprenant: 4 pièces au rez-de-chaussée, 4 pièces au 1^{er} étage; Jardin bien planté, et servitudes; 2 hectares environ de boires poissonneuses.

S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre, rue Dacier, n^o 28.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^{re} AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER

Belle Cave en roc

S'adresser rue des Basses-Perrières, 24. (126)

A VENDRE

A Saumur,

COFFRE-FORT

Système Haflner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

Une JEUNE DAME demande une place dans un magasin.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 14 à 15 ans ayant de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN GRAND SUCCÈS

Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.

La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains: elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants: SAPHO, par Alphonse Daudet; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort; LES AVENTURES PRODIGIEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet; NELLA, par Martial-Moulin; LA MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1^{er} Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBÉ CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.

La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, solidement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement: Trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MARS.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
2 1/2 %	82 40	82 45	Est	790	791 55	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	519 50	520
3 % amortissable	85 15	85 33	Paris-Lyon-Méditerranée	1255	1273 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 50	528 50	Est	391	390
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1180	1157 90	— 1865, 4 %	527	524	Midi	400	400 50
4 1/2 % (nouveau)	106 65	106 40	Nord	1537 50	1540	— 1869, 3 %	410 50	409 50	Nord	408	407 75
Obligations du Trésor	515	515	Orléans	1340	1345	— 1871, 3 %	401	400 50	Orléans	403 50	401 50
Banque de France	3163	3150	Ouest	895	897	— 1875, 4 %	525	528 50	Ouest	400	400
Société Générale	455	455	Compagnie parisienne du Gaz	1447 50	1435	— 1876, 4 %	525	525	Paris-Lyon-Méditerranée	400	400 25
Comptoir d'escompte	1035	1037 50	Canal de Suez	3125 25	3115	— 1876, 4 %	525	525	Paris-Bourbonnais	397 50	397 25
Crédit Lyonnais	582 56	578 75	C. g. n. Transatlantique	520	516 25	Bons de liquid. Ville de Paris	530	530	Canal de Suez	599	599
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1372 50	1373	Russe 5 0/0 1870	95 25	92 50	Obligations communales 1879	479 50	478	Panama 6 0/0	400	405
Crédit mobilier	317 50	316 25				Obligat. foncières 1879 3 %	487 50	488			
Canal Intér.-Panama	291 25	305				Obligat. foncières 1 88 3 %	383	384			